



**FICHE ADHESION FFMC - ANNEE 2007
PLUS NOMBREUX, PLUS FORTS !
Combative, Constructive, Passionnée**

Nom :

Prénom :

Adresse :

CP : Ville :

Date de naissance :/...../..... Profession :

Téléphone : Moto :

@ :

Je souhaite recevoir les infos de l'antenne FFMC 73 par email au lieu de les recevoir par courrier :
OUI NON

Signature

Première adhésion

Renouvellement

N° de carte :

Joindre un chèque de 36€ minimum à l'ordre de la FFMC Savoie

La FFMC est une association loi 1901, animée par des bénévoles. Elle a pour vocation de représenter les usagers motards ainsi que d'être un interlocuteur vis-à-vis des pouvoirs publics pour tout ce qui concerne la moto. Elle regroupe des associations de défense de la moto et s'est toujours attachée à être autant une force de proposition qu'une force de contestation.

La FFMC agit également pour promouvoir les valeurs de solidarité, d'égalité et de liberté, visant à permettre au plus grand nombre la pratique du deux et trois roues motorisés dans un esprit de responsabilité et d'entraide.

La FFMC est un mouvement revendicatif qui à débouché sur des activités multiples, toutes au service d'un même but, la défense et le développement d'une passion : LA MOTO

**Ce que créent les motards de la FFMC est avant tout affaire de solidarité.
Chaque motard a un rôle à jouer au sein de la FFMC.**

Les antennes FFMC sont animées par des bénévoles apportant toute leur disponibilité au sein du mouvement. Votre soutien est essentiel pour assurer l'indépendance de la FFMC vis-à-vis de tout pouvoir et donner plus de poids à nos propositions : PLUS NOMBREUX, PLUS FORTS, autour de notre passion commune !

**Une fois votre fiche d'adhésion complétée, veuillez la renvoyer à l'adresse indiquée.
Vous recevrez alors toutes les informations de la FFMC ainsi que votre carte d'adhérent à jour.**

En application de l'article 27 de la loi Informatique et Libertés en date du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression des données qui vous concernent. Vous pouvez exercer ce droit auprès de la FFMC.